



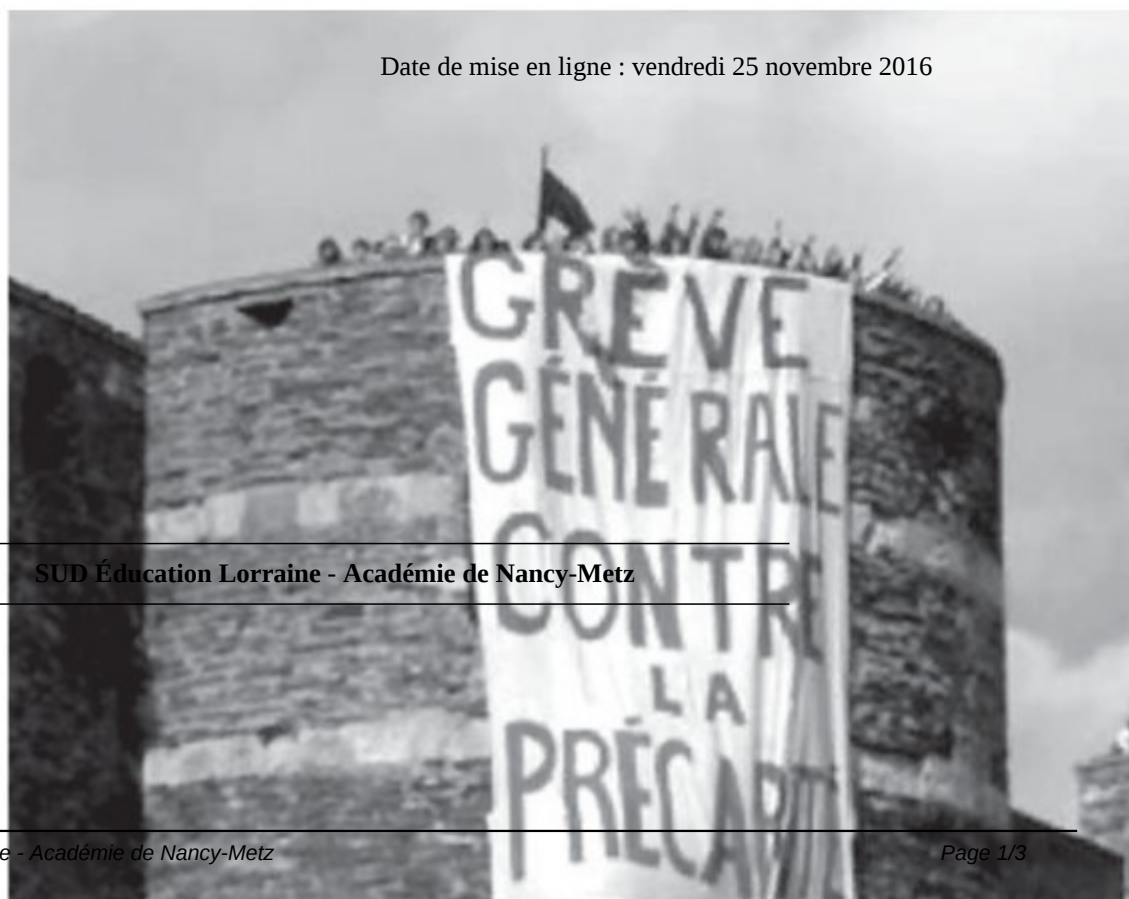
Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1672>

A Nancy aussi : Victoire pour les EVS !

- Précarité (AED, AESH, EVS, CUI, Contractuels, Etc...) -

Date de mise en ligne : vendredi 25 novembre 2016



SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Il y a trois ans, plus de **20 personnels de l'Académie de Nancy-Metz embauchés en contrat précaire sur des postes d'EVS (Emplois Vie Scolaire)**, au sein du collectif des EVS et AVS de Meurthe-et-Moselle soutenus par **les syndicats SUD Éducation Lorraine, CGT éduc'action et FSU**, ont **saisi le conseil des prud'hommes pour faire reconnaître un manque manifeste de formation qualifiante**. Assurer une formation qualifiante était une obligation et le strict minimum pour **l'Éducation Nationale qui bénéficie de primes et d'exonérations de cotisations sociales subventionnant jusqu'à 90 % du coût de ces emplois**.

Après une longue bataille syndicale puis juridique, **la Chambre sociale de la Cour d'appel de Nancy vient de donner raison à 22 plaignants**, requalifiant leur contrat précaire en CDI de droit commun et condamnant l'Éducation Nationale à verser à chacun d'eux entre 5000 et 12 000 Euros d'indemnités de dommages et intérêts pour licenciement abusifs (en fonction de l'ancienneté et des situations particulières).

Cette victoire des EVS, en Lorraine comme dans tant d'autres Académies, nous donne raison lorsque nous dénonçons le recours que fait l'Éducation Nationale, comme les entreprises privées, à des contrats précaires et aidés pour fonctionner à bas coût. **Cette victoire nous montre aussi que la lutte paye !**

Et la lutte contre la précarité doit continuer. **Aujourd'hui encore, l'État reste le premier employeur de personnels précaires en France, particulièrement avec l'Éducation Nationale**. Depuis 2010, les suppressions de postes de titulaires ont été accompagnées d'une hausse des recrutements en contrats courts, temps partiels imposés, payés quelques centaines d'euros par mois. Qu'ils se nomment contractuels, EVS, AED, AVS, AESH, qu'ils soient sur des postes d'enseignement, d'administration, de surveillance ou d'accompagnement des élèves en situation de handicap, **le nombre de contrats précaires a atteint jusqu'à 1/5e du nombre total des personnels de l'Académie de Nancy-Metz**.

Nous, syndicats SUD Éducation Lorraine et CGT éduc'action 54, continuerons à aider et défendre les personnels précaires, comme les personnels titulaires, et à nous battre à leurs côtés.

**Arrêt du recours à la précarité,
Création de postes statutaires pour toutes les missions de service public,
Titularisation des personnels précaires !**



Post-scriptum :

Le communiqué de presse intersyndical :

